

2024-03-28-21 : Approbation du budget primitif du budget annexe assainissement de l'exercice 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Marie-Ange FOUCHEREAU, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Juanita FOUCHER, Pascal CHEVROLLIER, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Alain BOURRIER, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Jacques BONHOMMET, Pierre-Pascal BIGOT, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Marie-Hélène LEOST, Annick HODEE, Michel THÉPAUT

Pouvoirs :

Jacques BONHOMMET donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT donne pouvoir à Valérie AVENEL, Sébastien DROCHON donne pouvoir à Patrice TROISPOILS, Diana LEPRON donne pouvoir à Yamina RIOU, Marie-Hélène LEOST donne pouvoir à Alain BOURRIER, Annick HODÉE donne pouvoir à Michel BOURCIER

Secrétaire de séance : Jean-Marie JOURDAN

Membres en exercice :49
Membres présents :34
Pouvoirs :6
Quorum :25
Votants :40
Votes pour :40
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 22/03/2024
Date d'affichage: 10 AVR. 2024

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20240328-2024-03-28-21-BF
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49;

VU le débat d'orientation budgétaire du 29 février 2024 et la délibération n°2024-02-29-05 portant tenue de ce débat ;

VU l'axe 4 du Projet de Territoire dit « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT qu'il convient de voter le budget annexe « assainissement » pour l'exercice 2024;

Tableau n°4-21 : vue d'ensemble du budget annexe Assainissement					
Dépenses d'exploitation	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Recettes d'exploitation	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
[011] Charges à caractère général	806 073,00	1 087 200,00	[70] Ventas produits fabriqués, prestations	1 969 306,92	2 082 500,00
[012] Charges de personnel et frais assimilés	182 038,00	191 800,00	[75] Autres produits de gestion courante	405,00	400,00
[014] Atténuations de produits	0,00	0,00			
[65] Autres charges de gestion courante	13 402,30	10 500,00			
Dépenses de gestion des services	1 001 513,30	1 289 500,00	Recettes de gestion des services	1 969 711,92	2 082 900,00
[66] Charges financières	118 031,00	100 500,00	[76] Produits financiers	0,00	0,00
[67] Charges spécifiques	16 963,00	8 500,00	[77] Produits spécifiques	10,00	100,00
[68] Dotations provisions semi-budgétaires	1 570,00	1 500,00	[78] Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00
Dépenses réelles	1 138 077,30	1 400 000,00	Recettes réelles	1 969 721,92	2 083 000,00
[023] Virement à la section d'investissement	1 320 414,00	1 426 017,97			
[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	2 665 000,00	1 360 000,00	[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	700 000,00	360 000,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	5 123 491,30	4 186 017,97	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	2 669 721,92	2 443 000,00
			Résultat reporté	2 453 769,38	1 743 017,97
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	5 123 491,30	4 186 017,97	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	5 123 491,30	4 186 017,97
Dépenses d'investissement	Budget primitif 2023 *	Budget primitif 2024 *	Recettes d'investissement	Budget primitif 2023 *	Budget primitif 2024 *
[20] Immobilisations incorporelles	256 303,85	266 522,26	[13] Subventions d'investissement	860 452,34	574 005,51
[21] Immobilisations corporelles	604 944,48	129 774,50			
[23] Immobilisations en cours	2 556 969,90	2 761 475,90			
Dépenses d'équipement	3 418 218,23	3 157 772,66	Recettes d'équipement	860 452,34	574 005,51
[16] Emprunts et dettes assimilées	336 830,00	337 100,00	[10] Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
			[106] Réserves	733 050,27	1 491 734,59
Dépenses réelles	3 755 048,23	3 494 872,66	Recettes réelles	1 593 502,61	2 065 740,10
			[021] Virement de la section d'exploitation	1 320 414,00	1 426 017,97
[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	700 000,00	360 000,00	[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	2 665 000,00	1 360 000,00
[041] Opérations patrimoniales	600 000,00	900 000,00	[041] Opérations patrimoniales	600 000,00	900 000,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	5 055 048,23	4 754 872,66	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	6 178 916,61	5 751 758,07
Solde d'exécution reporté	1 123 868,38	996 885,41			
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	6 178 916,61	5 751 758,07	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	6 178 916,61	5 751 758,07

(*) Incluant restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent à reporter.

ENTENDU l'exposé de Monsieur GLÉMOT, rapporteur,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20240328-2024-03-28-31-BF
Date de télétransmission : 10/04/2024

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **D'adopter le budget annexe «assainissement» pour l'exercice 2024 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 28 mars 2024
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président



Jean-Marie Jourdan

Secrétaire de Séance

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20240328-2024-03-28-31-BF
Date de télétransmission : 10/04/2024
N° de tél. de l'Etat : 11960000

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.